



2013-04-03

Corporations Canada
9th floor, Jean Edmonds Towers South
365 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1A 0C8

Corporations Canada
9e étage, Tour Jean-Edmonds sud
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

RÉSO GESTION CORPORATIVE INC.
JOCELYNE BOUDREAU
606 RUE CATHCART
BUREAU 405
MONTREAL QC H3B 1K9
Canada

Corporation Number: **445038-8**
Numéro de société :

Request Received: **2013-04-03**
Date de réception de la demande :

Request ID: **5858169**
Numéro de la demande :

Your Reference:
Votre référence :

Please find enclosed the **Certificate of Amendment** issued under the *Canada Business Corporations Act* (CBCA) and related documents for **AXE EXPLORATION INC.** Please ensure that these documents are kept with the corporate records.

Vous trouverez ci-joint le **certificat de modification** émis en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) ainsi que les documents connexes relativement à **AXE EXPLORATION INC.** Veuillez vous assurer de le conserver avec les livres de la société.

The issuance of this certificate will be listed in Corporations Canada's online Monthly Transactions report. You can access the report on the Corporations Canada website.

L'émission de ce certificat sera rapportée dans notre prochain rapport mensuel de transactions. Vous pouvez consulter le rapport dans le site Web de Corporations Canada.

Please ensure that the corporation is aware of **all** of its ongoing reporting obligations by referring to our pamphlet, *Keeping Your Corporation in Good Standing*, available on our website or by contacting Corporations Canada.

Veillez vous assurer que la société est informée de **toutes** ses obligations de déclaration. Vous pouvez consulter la brochure *Maintenir votre société en conformité*, ci-jointe ou disponible en ligne, pour connaître les obligations de déclaration de la société.

While Corporations Canada has approved the name of the corporation, please be aware that the corporation assumes full responsibility for any risk of confusion with existing business names and trademarks (including those set out in the NUANS® search report). The corporation may be required to change the name in the event that representations are made to Corporations Canada and it is established that confusion is likely to occur. Also note that any name granted is subject to the laws of the jurisdiction where the corporation carries on business.

En dépit du fait que Corporations Canada ait approuvé la dénomination sociale, il faut savoir que la société assume toute responsabilité de risque de confusion avec toutes dénominations commerciales, marques de commerce existantes (y compris celles qui sont citées dans le rapport de recherche NUANS^{MD}). La société devra peut-être changer sa dénomination advenant le cas où des représentations soient faites auprès de Corporations Canada établissant qu'il existe une probabilité de confusion. Il faut aussi noter que toute dénomination octroyée est assujettie aux lois de

Please find enclosed additional information about protecting a corporate name.

If you require additional information, please contact Corporations Canada.

l'autorité législative où la société mène ses activités.

Vous trouverez ci-joint d'autres renseignements sur la façon de protéger une dénomination sociale.

Si vous avez besoin de plus d'information, veuillez communiquer avec Corporations Canada.



Certificate of Amendment

Canada Business Corporations Act

Certificat de modification

Loi canadienne sur les sociétés par actions

AXE EXPLORATION INC.

Corporate name / Dénomination sociale

445038-8

Corporation number / Numéro de société

I HEREBY CERTIFY that the articles of the above-named corporation are amended under section 178 of the *Canada Business Corporations Act* as set out in the attached articles of amendment.

JE CERTIFIE que les statuts de la société susmentionnée sont modifiés aux termes de l'article 178 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, tel qu'il est indiqué dans les clauses modificatrices ci-jointes.

Marcie Girouard

Director / Directeur

2013-04-02

Date of Amendment (YYYY-MM-DD)

Date de modification (AAAA-MM-JJ)



Clauses modificatrices

(Article 27 ou 177 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA))

Formulaire 4

Instructions

3 Toute modification apportée aux statuts de la société doit satisfaire aux exigences de l'article 27 ou 177 de la LCSA.

A : Dans le cas où la modification comporte un changement de dénomination sociale (ou dans le but d'ajouter une version française ou anglaise), la nouvelle dénomination sociale doit satisfaire aux exigences des articles 10 et 12 de la LCSA et de la partie 2 des règlements. Les clauses modificatrices doivent être accompagnées d'un rapport de recherche NUANS[®] couvrant le Canada, dont la date remonte à quatre-vingt-dix (90) jours ou moins avant la date de réception par Corporations Canada des clauses modificatrices. Si une dénomination numérique est demandée en guise de dénomination sociale, elle sera assignée, sans recherche NUANS[®], en vertu du paragraphe 11(2) de la LCSA.

D : Toute autre modification doit correspondre aux alinéas et sous-alinéas des statuts modifiés. Si l'espace prévu est insuffisant, veuillez joindre une annexe au formulaire.

4 Déclaration

Ce formulaire doit être signé par l'un des administrateurs ou dirigeants de la société (paragraphe 262(2) de la LCSA).

Généralités

Les renseignements que vous fournissez dans ce document sont recueillis en vertu de la LCSA et seront saisis dans le fichier de renseignements personnels IC/PPU-D49. Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés par les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cependant, la divulgation au public selon les termes de l'article 266 de la LCSA est permise en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse www.corporationscanada.ic.gc.ca ou communiquer avec nous au 613-941-9042 (région d'Ottawa), au 1-866-333-5556 (ligne sans frais) ou par courriel à corporationscanada@ic.gc.ca.

Droits exigibles

- Centre de dépôt des formulaires en ligne : 200 \$
- Par la poste ou télécopieur : 200 \$ payable avec un chèque à l'ordre du Receveur général du Canada ou avec une carte de crédit (American Express[®], MasterCard[®] ou Visa[®]).

Rappel important

Changement d'adresse du siège social et/ou de l'adresse postale :

Remplissez et déposez le formulaire 3 - Changement d'adresse du siège social.

Changement des administrateurs ou changement d'adresse d'un administrateur actuel :

Remplissez et déposez le formulaire 6 - Changements concernant les administrateurs.

Les formulaires ci-dessus peuvent être déposés électroniquement, par la poste ou par télécopieur sans aucuns frais.

Déposez les documents en ligne :

Centre de dépôt des formulaires en ligne de Corporations Canada :
www.corporationscanada.ic.gc.ca

Ou envoyez les documents par la poste :

**Directeur général,
Corporations Canada
Tour Jean Edmonds sud
9^e étage
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8**

Par télécopieur :
613-941-0999

1 Dénomination sociale de la société

EXPLORATION DIAMOND FRANK INC.
DIAMOND FRANK EXPLORATION INC.

2 Numéro de la société

445038-8

3 Les statuts sont modifiés de la façon suivante : (Notez que plus d'une section peut être complétée)

A : La dénomination sociale est modifiée pour :

AXE EXPLORATION INC.

B : La province ou le territoire au Canada où est situé le siège social est modifié pour :
(N'indiquez pas l'adresse complète)

C : Le nombre minimal et/ou maximal d'administrateurs est modifié pour : (Pour un nombre fixe, veuillez indiquer le même nombre dans les champs minimal et maximal)

minimal :

maximal :

D : Autres changements : (c.-à-d., aux catégories d'actions, aux restrictions sur le transfert des actions, aux limites imposées aux activités commerciales ou à toutes autres dispositions que la LCSA autorise à insérer dans les statuts) **Veuillez spécifier.**

4 Déclaration

J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant de la société.

SIGNATURE

David Mc Donald

NUMÉRO DE LETTRES MAJUSCULES

(452) - 622-5785

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Nota : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ ou d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de ces deux peines, par paragraphe 250(1) de la LCSA.

Canada

E-MAIL

2013-04-03

10.19